SIGNALEMENT TRANSMIS AU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE CONCERNANT UN MAJEUR VICTIME DE VIOLENCES CONJUGALES DANS LE CADRE DU 3° DE L'ARTICLE 226-14 DU CODE PÉNAL

L'article 226-13 du code pénal n'est pas applicable dans les cas où la loi impose ou autorise la révélation du secret. En outre, il n'est pas applicable au médecin ou à tout autre professionnel de santé qui porte à la connaissance du procureur de la République une information relative à des violences exercées au sein du couple relevant de l'article 132-80 du présent code, lorsqu'il estime en conscience que ces violences mettent la vie de la victime majeure en danger immédiat et que celle-ci n'est pas en mesure de se protéger en raison de la contrainte morale résultant de l'emprise exercée par l'auteur des violences. Le médecin ou le professionnel de santé doit s'efforcer d'obtenir l'accord de la victime majeure ; en cas d'impossibilité d'obtenir cet accord, il doit l'informer du signalement fait au procureur de la République »

Profession Adresse Téléphone E.mail 2. PERSONNE CONCERNEE NOM et Prénom Nom d'usage
Adresse Téléphone E.mail 2. PERSONNE CONCERNEE NOM et Prénom Nom d'usage
E.mail 2. PERSONNE CONCERNEE NOM et Prénom Nom d'usage
2. PERSONNE CONCERNEE NOM et Prénom Nom d'usage
NOM et Prénom Nom d'usage
NOM et Prénom Nom d'usage
Date de naissance Lieu de naissance
Situation familiale
Adresse
Téléphone E-mail
Présence d' enfants à charge ☐ non Ages ☐ oui, nombre :

Elle dit se plaindre de :		
Elle dit se plaindre de : « c) Examen clinique : (description précise des lésions, siège et caractéristiques) - Sur le plan physique		
Elle dit se plaindre de : « c) Examen clinique : (description précise des lésions, siège et caractéristiques) - Sur le plan physique		and the second s
Elle dit se plaindre de : « c) Examen clinique : (description précise des lésions, siège et caractéristiques) - Sur le plan physique		
Elle dit se plaindre de : « c) Examen clinique : (description précise des lésions, siège et caractéristiques) - Sur le plan physique		
c) Examen clinique : (description précise des lésions, siège et caractéristiques) - Sur le plan physique	b) <u>Doléances exprimées par la personne</u> :	
c) Examen clinique : (description précise des lésions, siège et caractéristiques) - Sur le plan physique	Elle dit se plaindre de :	
- Sur le plan physique	«	
- Sur le plan physique		
- Sur le plan physique		
- Sur le plan physique		
- Sur le plan physique		
- Sur le plan physique		
- Sur le plan physique	c) Evamon clinique : (descrintion précise des lécions siège et caractéristiques)	
- sur le plan psychique	- Sur le plan physique	
- sur le plan psychique		
- sur le plan psychique		
- sur le plan psychique		
- sur le plan psychique		
- sur le plan psychique		
- sur le plan psychique		
- sur le plan psychique		
- sur le plan psychique		
- sur le plan psychique		
- sur le plan psychique		
- sur le plan psychique		
- sur le plan psychique		
	- sur le plan psychique	

La personne a-t-elle	domino com docord			
⊐ Oui		1 🗆	Non	
Délivrance de l' infori	mation du signalei	ment à la personne.		
				Date et signature
- Signalement à trans	mettre au Procure	ur de la République s	elon circuit joint à la présente.	

. . .